



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-cinquième session

1^{er}-10 février 2017

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par Dominican Leadership Conference, Sisters of Mercy of the Americas et UNANIMA International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La terre et l'élimination de la pauvreté pour les peuples autochtones

Pour les peuples autochtones, la terre, c'est la vie; la terre est la clef pour éliminer la pauvreté, pour préserver la famille et pour protéger les plus vulnérables que sont les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. La préservation des terres autochtones est plus qu'un outil pour éliminer la pauvreté : elle permet de la prévenir. Comme le souligne la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, « [l'Assemblée générale est] convaincue que le contrôle, par les peuples autochtones, des événements qui les concernent, eux et leurs terres, territoires et ressources, leur permettra de perpétuer et de renforcer leurs institutions, leur culture et leurs traditions et de promouvoir leur développement selon leurs aspirations et leurs besoins. »

Les peuples autochtones sont évoqués au paragraphe 23 de l'introduction à la déclaration des Nations Unies intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui énonce qu'« il faut donner des moyens d'action aux groupes vulnérables [et satisfaire leurs besoins particuliers] ». Plusieurs objectifs de développement durable (par exemple : 1-5, 8, 11, 14, 15 et 16), mais aussi plusieurs cibles, les concernent directement. Ainsi, parmi les cibles relatives à l'élimination de la pauvreté, la cible 1.4 déclare que « tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, [doivent avoir accès au] contrôle des terres [et] aux ressources naturelles », tandis que la cible 1.5 vise à « renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et [à] réduire leur exposition aux [...] chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental ».

On dénombre plus 370 millions d'autochtones répartis dans 90 pays et toutes les régions du monde. Certains pays se distinguent particulièrement par la grande diversité de leurs populations autochtones (un pays, notamment, compte 247 groupes et plus de 180 langues autochtones). Ces cultures d'une grande richesse sont menacées par de multiples facteurs tels que l'accroissement des populations de la culture dominante, la destruction de l'environnement, le vol de terres et des ressources et la maladie. Il existe un pays où plus de 80 % de la population autochtone a été anéantie par une seule maladie.

La perte des terres et des ressources est une menace majeure pour le bien-être des populations autochtones. Les sociétés multinationales, les éleveurs, les pêcheurs et les sociétés d'exploitation minière ou forestière sont coupables d'accaparement de terres : ils s'emparent du bois, des minerais, des pierres précieuses, de l'eau et des ressources pédologiques pour leur propre usage. Même les gouvernements sont parfois complices de telles activités. Les populations sont déplacées, chassées de leurs terres par les barrages, la pollution fluviale, la déforestation ou les effets des changements climatiques. Les dirigeants autochtones sont souvent assassinés par les forces militaires, les employés de sociétés commerciales ou les guérilleros.

La survie des populations autochtones et de leur culture dépend le plus souvent de l'accès à leurs terres et ressources traditionnelles. Privés de cet accès, beaucoup vivent dans la pauvreté extrême, les enfants souffrent de malnutrition sévère, les familles sont séparées et les femmes sont menacées de violence.

La démolition de leur habitat détruit les moyens de subsistance de ces populations, souvent de manière permanente. À titre d'exemple, de nombreuses populations autochtones d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et d'Afrique dépendent des forêts pour préserver leur mode de vie de chasseurs-cueilleurs. Même si elles se tournent vers d'autres formes d'agriculture, moins traditionnelles, et transforment les forêts en prairies ou utilisent des méthodes d'agriculture occidentalisées, les sols minces et pauvres en éléments nutritifs ne peuvent supporter l'élevage ou l'agriculture bien longtemps et plusieurs générations seront nécessaires pour faire de ces sols le terreau de nouvelles forêts. Conséquence : les habitants s'enlisent dans une pauvreté multigénérationnelle. Enfin, la disparition des forêts ombrophiles tropicales constitue également une tragédie environnementale mondiale, puisqu'elle se traduit par un appauvrissement de la diversité biologique et une diminution du plus vaste puits de carbone dont dispose la planète pour maîtriser les changements climatiques.

Certaines populations autochtones qui quittent la forêt ou d'autres terres traditionnelles pour chercher du travail en ville se retrouvent à remplacer une forme de pauvreté par une autre. Marginalisées, elles sont victimes de discrimination et d'exploitation par des trafiquants de drogues ou d'autres criminels. La structure familiale éclate avec le départ des pères et des mères pour chercher du travail. Les femmes sont plus vulnérables à la traite des êtres humains et à la violence : en Amérique du Nord, le nombre de femmes autochtones disparues et assassinées est proportionnellement beaucoup plus élevé que celui des femmes dans la population générale. Les enfants souffrent de malnutrition et les jeunes n'ont souvent accès ni à l'éducation, ni à la formation professionnelle, ni à quelque avenir que ce soit. En pleine confusion dans leur identité et leurs valeurs, les jeunes autochtones perdent la volonté de vivre. Pour ne citer qu'un exemple, 17 jeunes membres d'une communauté autochtone se sont suicidés ou ont tenté de le faire sur une période d'un an. Le suicide n'est pas acceptable dans la culture autochtone; il est le signe d'une grande détresse au sein de la communauté.

Et leur tragédie a des répercussions sur d'autres habitants de la planète. Les populations autochtones ont beaucoup à apprendre au monde sur la façon d'atteindre les objectifs et cibles de développement durable, notamment sur le fonctionnement des océans et des forêts ou sur les méthodes permettant de préserver la diversité génétique. Elles sont déjà expertes dans l'exploitation durable et la gestion de leurs écosystèmes. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones va dans ce sens lorsqu'elle dit que « le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion ».

Pratiques des petites gens

Les organisations de la société civile, conscientes de la situation d'urgence que suscite le lien entre le déplacement des populations autochtones et la pauvreté, ont imaginé un certain nombre de solutions. Ainsi les Sœurs de Notre-Dame de Namur collaborent-elles avec une organisation brésilienne, le Conselho Indigenista Missionário. Ensemble, elles dispensent un enseignement adapté à la culture des apprenants pour leur permettre de préserver leur culture et de rester vivre dans leur village natal. Les enseignants autochtones du peuple Kaxinawá de l'état d'Acre, au Brésil, ont bénéficié d'une formation sur l'adaptation du contenu des programmes à la réalité de leurs semblables. Aujourd'hui, dans les villages, tous les enseignants sont autochtones et enseignent dans leur langue. Ils sensibilisent leurs élèves à leurs

droits fondamentaux et à l'importance de l'unité dans la lutte commune pour défendre leurs droits. Les habitants peuvent rester vivre dans leurs villages, ce qui les préserve des dangers de la migration vers les villes.

Au Brésil toujours, la Congregación Hermanas Carmelitas de la Caridad Vedruna a incité les populations pankararu de l'état de Pernambuco à se constituer en association afin d'améliorer leurs conditions de vie, leur niveau d'éducation, la qualité de leurs soins de santé et leur accès aux universités, aux programmes publics ou à l'aide juridique, mais aussi de les aider à documenter leur régime foncier. Ces perspectives plus prometteuses ont même permis aux Pankararus de rester vivre dans leurs villages.

Conclusion

Compte tenu du thème prioritaire de la présente session, « stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous », il apparaît qu'un seul engagement assez simple – permettre aux populations autochtones de rester sur leurs terres – aurait pour effet d'atteindre plusieurs objectifs : prévenir la pauvreté chez les populations autochtones, préserver une culture et des traditions autochtones précieuses, contribuer à rendre les villes plus durables en prévenant l'exode d'une campagne appauvrie et permettre à des autochtones experts dans l'utilisation et la gestion des océans et des forêts de transmettre leurs connaissances au reste du monde.

Il est important d'agir rapidement. Nous assistons à l'extinction de la façon dont les humains vivaient avant notre ère et, partant, à la disparition des connaissances traditionnelles sur la manière de vivre dans le monde. En l'absence de mesures visant à les préserver, ces cultures et ce savoir autochtone pourraient avoir disparu en l'espace d'une génération, celle de nos enfants. Le monde entier se trouverait appauvri par leur perte.

Recommandations :

Nous demandons à la Commission du développement social d'exhorter les États Membres à :

- a) Faire appliquer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- b) Encourager les alliances entre les groupes de conservation et les peuples autochtones.
- c) Appuyer et encadrer les organisations de personnes autochtones tout en assurant la formation et l'éducation adaptées aux contextes et à la culture des peuples autochtones.
- d) Désigner clairement les frontières des terres autochtones pour empêcher l'éviction de leurs habitants.
- e) Encourager les pays à instaurer des mécanismes de protection constitutionnelle des citoyens autochtones et à en assurer le suivi.
- f) Trouver des solutions de remplacement aux méthodes de l'agriculture traditionnelle occidentale dans les forêts tropicales humides ou à l'aquaculture dans les océans et les écosystèmes aquatiques.

- g) Mieux réglementer l'utilisation des ressources naturelles des terres autochtones par les gouvernements et les entreprises.
 - h) Trouver des moyens de protéger les groupes autochtones isolés du contact avec la culture moderne (on dénombre encore une centaine de groupes isolés dans le monde). Concernant les groupes qui ne sont pas isolés, mais continuent de vivre selon leur propre culture, les contacts avec l'extérieur doivent être au moins limités ou encadrés. Enfin, les groupes en phase d'intégration dans la culture dominante peuvent être encouragés à préserver leur propre culture au fil du processus.
-